



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 mai
à 19 heures, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 3 mai 2023

Étaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CHALDUC Jean, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CUSSOL Roselyne, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LÉFEBVRE Patrick, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, TURREL Denis, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Étaient excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, ESQUIROL Jean-Marc, MANFRIN Jean-Marc, PAYEN Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse.

Étaient absents : /

Étaient invités : DELCROIX Bernard, commune de Goutevernisse, JEAN Sophie, commune de Gensac-sur-Garonne.

Pouvoirs :

CONDIS Sylvette (pouvoir donné à GILAMA Chantal).

Secrétaire de séance : BRUN Karine.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 24

Pouvoir : 1

ORDRE DU JOUR :

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- 1) **Mobilité : proposition d'itinéraires de transport à la demande (TAD)**
- 2) **Cession foncier économique sur les zones d'activités communautaires**
 - ❖ Dossier SOLARIZE
 - ❖ Dossier AXALYS
- 3) **Attribution d'une subvention communautaire pour la rénovation des devantures commerciales et dans le cadre du dispositif régional « façade »**
- 4) **Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président a une pensée pour Monsieur Christian Murcia qui a démissionné de ses fonctions de maire et accueille, en tant qu'invitée, Madame Sophie JEAN, 1^{ère} adjointe de la commune de Gensac-sur-Garonne. Des élections municipales partielles complémentaires à Gensac-sur-Garonne auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet en cas de second tour.

Dans l'attente de cette élection, il informe l'assemblée que tant que le conseil communautaire ne sera pas au complet, il ne sera pas possible de procéder à l'élection des maires pour siéger au Bureau communautaire. C'est la raison pour laquelle Monsieur Bernard DELCROIX, maire de la commune de Goutevernisse est également présent en tant qu'invité.

Madame Karine BRUN est proposée comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter aux procès-verbaux des séances des 22 février et 21 mars 2024. Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Mobilité : proposition d'itinéraires de transport à la demande (TAD)

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau communautaire du 21 mars dernier, il a été décidé de retravailler le TAD au regard des cinq bassins de vie tout en prenant en compte les points de rabattement déjà existants et ce, après consultation des maires de la Communauté de Communes du Volvestre.

Il informe que les services ont rencontré 13 communes lors des réunions très productives sur les cinq bassins de vie, qu'il y a eu 20 entretiens téléphoniques, que quatre communes n'ont pas donné de réponse et que deux communes n'ont pas de besoin dans l'immédiat.

Il ajoute que la complexité de ce dossier réside dans la mise en du TAD alors même que les besoins des citoyens sont inconnus et qu'ils seront connus au fur et à mesure. Toutefois, il est nécessaire d'avancer rapidement pour démarrer au 1^{er} janvier 2025 car la convention avec la Région devrait être signée d'ici mi-juin.

Dans l'attente, il rappelle que les élus avaient donné leur accord pour la reprise des deux TAD existants qui fonctionnaient officiellement mais qui ne peuvent plus exercer à partir du moment où la communauté de communes a repris la compétence, à savoir :

- L'offre du CIAS de Montesquieu-Volvestre, le mardi matin, A/R marché hebdomadaire : Canens, Castagnac, Gouzens, Lahitère, Lapeyrère, Latour, Massabrac, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Saint-Christaud qui concerne quatre personnes.
Arrivée 9h30 / Retour 12h00. Arrêt esplanade nord de Montesquieu-Volvestre.
- L'offre du CCAS de Carbonne qui concerne une dizaine de personnes, les mardi et vendredi matin, A/R centres de santé
Arrêts place de la République, CMP, la Terrasse, rue du Bacqué. Horaires à définir.

En outre, il précise les points suivants :

- Dans le cadre du partenariat avec la région pour le TAD de la commune de Carbonne, il y aura des contraintes de destinations qui ne pourront être mises en place que si cela concerne plusieurs communes. C'est la raison pour laquelle l'offre de Carbonne sera intégrée à celle de début 2025.
- Le coût du trajet du TAD pour un aller sera de 2 € soit 4 € pour un aller/retour
- La Région participe à hauteur de 70% du déficit réel d'exploitation
- Les réservations se feront via une centrale de réservation mise à disposition par la Région

Ensuite, Monsieur le Président rapporte les éléments issus des réunions et des entretiens téléphoniques comme suit :

1. Les marchés de plein vent, dont celui de Carbonne. En effet, plus de vingt communes ont demandé que les citoyens puissent venir au marché de Carbonne le jeudi matin. En desservant le marché de Carbonne se posera la question d'optimiser les trajets pour l'offre médicale, France Services et la Mission Locale. Le marché de Saint-Sulpice a également été identifié.
2. L'offre médicale, identifiée en complément de celle de la commune de Carbonne, se porte sur les communes de Rieux-Volvestre et de Saint-Sulpice. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer le nombre de personnes que cela pourra concerner car il n'existe pas de TAD à ce jour.
3. L'enjeu de desserte des gares a fortement été sollicité comme la gare de Carbonne où celle de Longages-Noé mais les dessertes des gares ne rentrent pas dans le dispositif du TAD mais dans celui du TIL.

Monsieur le Président propose que la desserte des gares soit définie pour l'été 2025 car tout ne pourra pas se faire en même temps. En effet, si le choix politique est de desservir les gares avec le dispositif du TIL, le reste à charge pour la communauté de communes sera de 70 % et elle se substituera à la Région pour des lignes qu'elle a supprimées. Il rappelle que dispositif du TAD ne permet pas la mise en place d'un trajet régulier qui emmène les citoyens à la gare pour du déplacement. De plus, dans le cadre du TAD, la Région finance à hauteur de 70 % alors que pour le TIL, elle finance à hauteur de 30 %.

Madame Claire Perroton, Directrice générale des services, précise qu'il n'y a pas de réservation possible avec le TIL car il s'agit de lignes régulières comme celles des transports en commun alors que le dispositif du TAD le permet.

Monsieur Eric Salat, Vice-Président délégué aux Finances et à la Commande publique, ajoute que le TAD permet d'obtenir 70% du financement par la Région de la perte d'exploitation, ce qui n'est pas le cas sur l'autre mode de transport.

Monsieur le Président explique qu'il faut démarrer au plus vite car la communauté de communes se doit de trouver des transporteurs pour effectuer des trajets inconnus à ce jour, hormis pour les 14 personnes concernées par les deux TAD existants. Il dit qu'il faudra étudier financièrement le TIL pour la desserte des gares, réfléchir aux trains et aux horaires et mener une réflexion avec les entreprises sur leur éventuel soutien financier qui seront bénéficiaires de ce dispositif et qui ne paient de taxe transport aujourd'hui.

Monsieur Max Cazaré, maire de la commune de Noé, indique que cela relève du Plan de Déplacement Entreprise.

Monsieur Patrick Lefebvre, Vice-Président délégué à la Voirie et au Patrimoine, soumet l'idée de se rapprocher de Cœur-de-Garonne au regard du maillage du territoire.

Monsieur le Président précise qu'il faudra effectivement se questionner sur les conventions qui pourront être passées avec les intercommunalités notamment avec la Communauté de Communes du Bassin Auterivain qui a une démarche similaire à la Communauté de Communes du Volvestre. S'agissant de la

Communauté de Communes de Cœur-de-Garonne, il indique qu'il attend de rencontrer le Président Monsieur Blanc afin de savoir si la communauté de communes a saisi la région sur ce sujet.

Madame Sophie JEAN, représentante de la commune de Gensac-sur-Garonne, demande s'il n'est pas trop tard pour être associée à ce projet car elle ne dispose pas ou peu d'informations sur le sujet. Monsieur le Président dit que Madame Claire Perroton demandera à Madame Noémie Plouard, Directrice du développement territorial, de se rapprocher d'elle pour faire un point sur ce dossier avec l'équipe de la commune de Gensac-sur-Garonne.

Pour clore le débat, Monsieur le Président présente la synthèse des échanges sur le Transport à la demande (TAD) :

- Demande forte pour desservir les marchés (majoritairement Carbonne), les centres médicaux et les gares,
 - Le TAD doit désormais être travaillé sous l'angle des marchés publics à lancer, avec la détermination des jours, des horaires et des itinéraires,
 - La desserte des gares correspondant davantage à du Transport d'intérêt local (TIL), il pourra être déployé au second semestre 2025.
- ⇒ **Le Bureau communautaire valide la synthèse des échanges et les actions à mener sur le Transport à la demande (TAD).**

Délibération B20240516_066 Zone d'activité Activestre 2 – Cession du lot B à la SARL Solarize

La société Solarize est une entreprise d'installation et maintenance photovoltaïque. Créée en 2009 et basée à Rieux-Volvestre, son activité est croissante.

Monsieur Bruno DELAS souhaite construire un bâtiment de 800 m² pour héberger des bureaux ainsi qu'un espace de stockage et de dépôt dans la zone d'activité Activestre 2.

En effet, Solarize emploie actuellement 7 personnes et souhaite embaucher 4 salariés supplémentaires dans un proche avenir.

Le lot B couvre une surface de 2 200 m² pour un prix proposé de 22€ HT/m², soit une cession fixée à 48 400 € HT

Monsieur Pierre Caillet, maire de la commune de Salles-sur Garonne, rappelle que les prix des terrains sur les zones d'activités devaient être revus. Monsieur le Président indique qu'une proposition de la commission sera présentée lors du Conseil communautaire du 23 mai prochain.

Vu l'avis des Domaines en date du 08 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la commission économie du 24 avril 2024,

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De céder le lot B de la zone d'activité Activestre 2 à la société SOLARIZE ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 2 200 m² au prix de 22,00€ HT/m², soit 48 400 € HT ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

24 Voix POUR

0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20240516_067 Zone d'activité Activestre 2 – Cession du lot M à la SARL AXALYS

La société Axalys est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication d'accessoires pour la menuiserie depuis 2004.

Actuellement implanté sur 3 sites différents, Monsieur Didier ANDRES souhaite relocaliser les départements finition-produits et logistique dans la région de son enfance, le Volvestre.

Ainsi, 10 personnes viendront travailler dans la zone d'activité Activestre 2, effectif qui devrait être doublé dans les 5 ans à venir.

Le lot M couvre une surface de 2 835 m² pour un prix proposé de 22€ HT/m², soit une cession fixée à 62 370 € HT

Vu l'avis concordant des Domaines en date du 04 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la commission économie en date du 24 avril 2024,

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De céder le lot M de la zone d'activité Activestre 2 à la société AXALYS ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 2 835 m² au prix de 22,00€ HT / m², soient 62 370 € HT ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

24 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20240516_068 Attribution de subventions au titre du règlement communautaire « opération vitrines » – Programmation 2024

Dans le cadre d'une part du règlement d'aides financières en faveur de la rénovation des devantures commerciales de la Communauté de Communes, révisé par la délibération communautaire n° C20240215_006, d'autre part de la délibération n° C20240215_C010 pour solliciter la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée au titre du dispositif régional « façade » du Contrat Bourg-Centre de la commune de Carbonne,

Un dossier a été instruit par les services communautaires et concerté avec les services de la Région. Le montant de travaux éligible s'élève à 4 149,00 € HT. Le montant total de subvention alloué s'élève à 2 074,50 € d'aide, qui sera entièrement versé par la communauté de communes au bénéficiaire. Après subvention de la région à la communauté de communes, la part finale de subvention de la communauté de communes sera de 25%, soit 1 037,25 € ; la part de la région sera de 25%, soit 1 037,25 €.

REPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS	
Montant travaux – Assiette éligible	4 149,00 € HT
Montant de la subvention globale (50%)	2 074,50 €
Dont CCV (25%)	1 037,25 €
Dont Région (25%)	1 037,25 €

La communauté de communes apportera une aide à Monsieur Mourad BENELHOCINE de 2 074, 50 € dont une partie sera subventionnée par la région, soit 1 037, 25 €.

Vu l'avis favorable de la commission économie du 24 avril 2024,

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'attribuer au titre du règlement communautaire « opération vitrines » - Programmation 2024, une subvention de 2 074, 50 € à M. Mourad BENELHOCINE ;**
- **D'autoriser pour ce dossier une demande de subvention à la Région pour le reversement de sa participation financière à l'endroit de la communauté de communes.**

24 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20240516_069 Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2015, la Communauté de Communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour la rénovation des logements. Ces aides entrent dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de la Haute-Garonne.

9 dossiers, ayant reçu un avis favorable de la commission d'attribution de subvention du Conseil départemental, ont été soumis à l'examen de la commission Aménagement de l'Espace, Habitat et Transition écologique le 15 avril 2024, qui a émis un avis favorable.

L'enveloppe globale de subventions s'élève à **8 615,60 €** pour un montant de travaux de **285 960,71 €**. HT détaillée comme suit :

NOM	PRENOM	Commune	PO/PB	Statut	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Aide CCV
FABRE	Gilbert	Carbonne	Occupant	TM	ADAPTATION	9 948,00 €	994,80 €
HORIAN	Claude	Saint- Sulpice-sur- Lèze	Occupant	TM	ADAPTATION	9 408,02 €	940,80 €
SEMEPERE	Céline	Saint- Sulpice-sur- Lèze	Occupant	TM	TRAVAUX LOURDS	82 655,30 €	5000,00 €
ERDON-ALCARAZ	Sophie	Noé	Occupant	M	ENERGIE	24 233,03 €	300,00 €
CORTIADE	Jean-Michel	Lafitte-Vigordane	Occupant	TM	ENERGIE	25 579,67 €	300,00 €
SAINT-CRIQ	Alain	Gensac- sur -Garonne	Occupant	M	ENERGIE	46 573,74 €	300,00 €
ROCCHI	Jean-Claude	Noé	Occupant	TM	ADAPTATION	1805,91 €	180,00 €
DE SOUSA BAROSA	Paulo	Montesquieu-Volvestre	Occupant	M	ENERGIE	46 886,85 €	300,00 €

BRISSON	Sandra	Longages	Occupant	M	ENERGIE	38 870,19 €	300,00 €
TOTAL						285 960,71 €	8 615,60 €

Monsieur Bastien Hô, Vice-Président délégué à l'Aménagement de l'espace et à la Transition écologique, informe que le Conseil départemental de la Haute-Garonne prolongera ce dispositif jusqu'à la fin de l'année et que la communauté de communes abonde la subvention de celui-ci. Cependant, il précise que l'Etat a, depuis ce début d'année, changé les règles de ce dispositif plusieurs fois.

Monsieur le Président craint que le dispositif du PIG soit diminué, voire arrêté, au regard des informations communiquées lors des réunions par le Département. Dans cette hypothèse, la communauté de communes devra se positionner sur le maintien ou non de l'attribution aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour la rénovation des logements

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace, Habitat et Transition écologique réunie le 15 avril 2024,

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente délibération.**

24 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

Activestre 2

Monsieur Eric Salat, Vice-Président délégué aux Finances et à la Commande publique, informe que le budget annexe d'Activestre 2 qui interpellait, présentera certainement un déficit plus acceptable. En effet, Monsieur Patrick Missio, Directeur des finances, a trouvé quelques erreurs d'affectation de charges et d'acquisitions foncières imputées à tort sur ce budget annexe et est en cours de réajustement.

Réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)

Monsieur Max Cazzaré, Maire de la commune de Noé, informe que la réforme du SAD va entraîner le passage du service à domicile au service d'autonomie à domicile. Dans ce cadre, le CCAS devra associer le service médico-social. Il se demande dans l'éventualité de la future prise de compétence Social, si l'intercommunalité pourrait mutualiser ce nouveau dispositif.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a voté la prise de compétence Social et informe qu'une étude a été sollicitée auprès de Haute-Garonne Ingénierie notamment sur la compétence Social et sur la question particulière du SAD qui concerne quatre communes: Montesquieu, Noé, Carbonne et le Sivom de Rieux-Volvestre. Ce prochain rendez-vous qui aura lieu en juin en présence du Sivom de Rieux-Volvestre et de Haute-Garonne Ingénierie permettra de connaître les impacts et de revenir vers les maires concernés.

🚩 **Lundi 21 mai 2024 : Réunion politique jeunesse avec élus, SDJES, CAF, MSA, CD31 (18h00 - salle Garonne)**

Monsieur Daniel Dejean, Vice-Président délégué à la Petite enfance et à la parentalité, rappelle l'importance de cette réunion au cours de laquelle seront présentés les possibilités d'accompagnement et les futurs projets par les partenaires. Il invite les maires à assister à cette réunion.

🚩 **Instance de préfiguration d'un CISP**

Monsieur Daniel Dejean remémore que par mail du 19 avril puis du 2 mai 2024, les élus ont été sollicités pour communiquer le nom d'un référent ou le maire de la commune pour siéger au sein de cette instance. Il les invite à communiquer le nom de cette personne afin d'organiser au plus vite cette instance qui traitera notamment de la sécurité et de la prévention.

🚩 **Vendredi 17 mai 2024 : Passage de la flamme Olympique à Rieux Volvestre**

Madame Pascale Mesbah-Lourde, Vice-Présidente déléguée au Développement touristique, rappelle que la flamme Olympique passera à Rieux-Volvestre le vendredi 17 mai 2024 entre 12h50 et 13h30. Le flambeau partira du pont Lajous, près de la cathédrale, avec un premier relayeur pour arriver de l'autre côté du village près de l'EHPAD "l'orée du bois". Elle ajoute que l'accès aux véhicules sera fermé de 11h00 à 14h00 mais qu'un grand emplacement est dédié au stationnement des voitures. Enfin, elle convie les élus à partager ce moment exceptionnel.

🚩 **6 juillet 2024 : Assemblée générale de l'AMR 31**

Monsieur Patrick Lefebvre, Vice-Président délégué à la Voirie et au patrimoine, rappelle que l'Assemblée générale de l'AMR 31 aura lieu le 6 juillet prochain à Rieux-Volvestre et invite les élus à s'y inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire et leur souhaite une belle fin de soirée.

Fin de séance : 19h30

Carbonne, le 16 mai 2024

Le Président

Denis TURREL



La secrétaire de séance

Karine BRUN